

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Ingénieur des Travaux de la Construction



Référentiel RNCP du Diplôme de l'ESITC Paris - fiche RNCP40783

Objectifs et contexte de la certification

Les ingénieurs de l'ESITC Paris répondent à ce besoin, forts des compétences acquises tant sur le plan technique et économique que sur les aspects environnementaux et managériaux. Ces ingénieurs sont destinés à essaimer dans les diverses structures du domaine formant le paysage du BTP et du Génie civil français et international, tant en exploitation qu'en fonction support ou en innovation, recherche et développement.

Compétences attestées

L'ingénieur ESITC Paris est capable

- d'utiliser les sciences fondamentales et faire preuve d'analyse et de synthèse
- de mobiliser les ressources d'un champ scientifique et technique spécifique à toutes les branches du BTP
- d'effectuer des activités de recherche et mettre en place des dispositifs expérimentaux dans le domaine du BTP, Génie civil
- de prendre en compte les enjeux de l'entreprise : économie qualité et productivité
- de prendre en compte l'éthique la responsabilité, les problématiques liées au handicap et la sécurité au travail
- de prendre en compte les enjeux des principes du développement durable dans l'acte de construire
- d'entreprendre et innover en prenant en compte la dimension organisationnelle et culturelle de l'entreprise
- de mener des calculs avec cohérence et rigueur
- d'imaginer, concevoir et dimensionner un ouvrage
- de gérer des projets de construction d'envergure au niveau technique et financier
- de maîtriser les outils informatiques indispensables à l'ingénieur BTP
- de gérer efficacement des équipes
- de gérer la rentabilité économique d'un chantier ou d'un pôle d'activité

Les étapes de la VAE

1. **Dépôt d'un dossier de candidature** - Sur demande, l'ESITC Paris vous transmet le dossier d'inscription
2. **Préinscription au parcours** - Après la transmission de votre dossier à l'école, l'ESITC Paris vous communique les documents administratifs qui vous engage dans la première étape du parcours
3. **Étape 1 du parcours** - L'équivalent de 21h de formation avec un tuteur pédagogique vous permet d'effectuer un bilan de compétence complet et de présenter votre dossier au 1er jury de la VAE de l'ESITC Paris
4. **Étape 2 du parcours** - L'équivalent de 35h de formation vous permet de finaliser votre dossier par l'acquisition des compétences complémentaires nécessaire à l'obtention du diplôme. Cette étape vous permet de réaliser votre mémoire technique
5. **Soutenance devant le jury final de VAE** - Vous soutiendrez votre mémoire devant un jury qui évaluera votre capacité à « être ingénieur » de l'ESITC Paris au regard de l'ensemble de votre parcours. Si votre dossier est recevable, vous serez porté sur la liste de diplômabilité du jury final de l'ESITC Paris au même titre que tous les étudiants de l'école

Ce jury est habilité à délivrer le diplôme "d'Ingénieur de l'École Supérieure des Travaux de la Construction de Paris"

Synthèse des droits d'accès à la procédure : La participation globale* sur l'ensemble de la démarche s'élève à 6000 euros**

* La durée moyenne de cette procédure est estimée à 18 mois. Il est conseillé que le candidat soit soutenu dans sa démarche par son employeur

** Montant établi en 2022

A propos de l'ESITC Paris

École de référence depuis 30 ans dans la formation d'ingénieurs, l'ESITC Paris est un établissement d'enseignement privé, créé en 1992 (association loi de 1901), habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) à délivrer le diplôme d'Ingénieur des Travaux de la Construction sous statut étudiant et par apprentissage. Reconnue par l'Etat, l'ESITC Paris est labellisée "EESPIG" (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général), membre de l'UGEI (Union des Grandes Ecoles Indépendantes) et de la CDEFI (Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs). L'ESITC Paris est membre fondateur du RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA CONSTRUCTION (EATP, CHEC, ESITC Metz & ESTP) ainsi que de l'ALLIANCE POUR LES SCIENCES & LA TECHNOLOGIE PARIS-CACHAN (EPF, ESTP & AIVANCITY SCHOOL)

Qui peut prétendre à une VAE

« Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré au nom de l'État par un établissement d'enseignement supérieur. »

Emmanuel Natchitz

Directeur du développement
Responsable VAE



École Supérieure d'Ingénieurs
des Travaux de la Construction

79 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94110 ARCUEIL
01.81.80.15.15

natchitz@esitc-paris.fr